

---

**Arrêté ministériel portant agréation d'une organisation  
d'utilisateurs, pris en application du décret du 10 avril  
2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis  
œuvrant dans le secteur culturel**

**A.M. 07-09-2016**

**M.B. 19-01-2017**

Par arrêté ministériel du 7 septembre 2016, l'asbl C.R.O.M.E.B.L. (n° d'entreprise 0458.496.333) est agréée en tant qu'organisation représentative d'utilisateurs pour une durée de cinq ans à dater de la notification du présent arrêté.